

**Arrêté ministériel portant désignation du représentant du
Gouvernement de la Communauté française au sein du
Comité de pilotage créé en application de l'article 13 du
décret du 30 juin 2016 organisant l'enseignement supérieur
en alternance**

A.M. 24-10-2016

M.B. 06-01-2017

Ce texte est abrogé par l'AGCF du 11 octobre 2024

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et la Ministre de la Promotion sociale,

Vu le décret du 30 juin 2016 organisant l'enseignement supérieur en alternance et notamment son article 13, 1^o,

Arrête :

Article 1^{er}. - Madame Corine MATILLARD est désignée pour représenter le Gouvernement au sein du Comité de pilotage créé en application de l'article 13, 1^o du décret du 30 juin 2016 organisant l'enseignement supérieur en alternance.

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 14 septembre 2016.

Bruxelles, le 24 octobre 2016.

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,
Jean-Claude MARCOURT

La Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des
Droits des femmes et de l'Égalité des chances,
Isabelle SIMONIS